

Domaine Santé

Filière Nutrition et diététique

Nutrition humaine et métabolismes (NHM)

1. Caractéristiques du module

Code : S.DI.SO.1005.F.22

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2023-2024

Année d'études : ☒ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☐ 3^{ème}

Crédits ECTS : 5

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module optionnel obligatoire ☐ Module facultatif
☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Semestre d'automne
☐ Module sur 2 semestres ☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules ☐ Avoir suivi le/les modules ☒ Pas de prérequis ☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents/HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☒ Rôle d'expert-e ☒ Rôle de leader ☐ Rôle d'apprenant et de formateur-trice
☒ Rôle de communicateur-trice ☐ Rôle de promoteur-trice de la santé ☒ Rôle de professionnel-le
☐ Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

- A1** Elles assument la responsabilité du conseil nutritionnel et du processus thérapeutique des patients/clients et collaborent avec leurs proches et coordonnent l'ensemble du processus.
- A2** Elles conseillent les particuliers, certains groupes de population, les entreprises et les institutions afin qu'ils soient en mesure d'adopter une alimentation saine couvrant les besoins ou répondant à des besoins thérapeutiques.
- A3** Elles établissent des diagnostics nutritionnels sur la base d'une anamnèse et d'un examen clinique.
- A4** Elles déterminent les interventions nécessaires, en tenant compte des facteurs physiologiques, physiopathologiques, psychologiques, sociaux et de l'influence de l'alimentation et des habitudes alimentaires sur la santé.
- B1** Elles veillent à ce que les informations nutritionnelles destinées aux populations cibles reposent sur une communication adéquate et guident les individus ou les populations cibles dans le choix d'aliments favorables à la santé.
- B2** Elles établissent une relation centrée sur la personne avec les patients/clients dans les situations préventives, thérapeutiques, de réadaptation ou palliatives conformément aux principes éthiques, de manière à soutenir efficacement le processus de conseils et de thérapie nutritionnels.
- D1** Elles assurent une coordination et un leadership professionnel dans le domaine de la nutrition et de la diététique.
- G1** Elles assument, en tant que membres de la communauté des experts, leur responsabilité sociétale et d'éthique professionnelle dans la promotion de la santé et dans la prévention et le traitement des maladies.

Objectifs généraux d'apprentissage

- Expliquer les métabolismes énergétiques des macronutriments.
- Décrire les métabolismes énergétiques impliqués en lien avec le type et l'intensité de l'exercice physique.
- Expliquer la physiologie de la grossesse et de l'allaitement.
- Décrire les spécificités liées à la croissance et au développement, ainsi que l'alimentation caractéristiques des nourrissons, enfants et adolescents.
- Transmettre les recommandations nutritionnelles en période de périnatalité et jusqu'à 3 ans.
- Décrire et appliquer les recommandations et les spécificités de l'alimentation de différentes catégories de population.
- Expliquer les principales caractéristiques du développement de la personne au travers des âges de la vie.
- Distinguer les différentes théories des changements de comportement.
- Identifier la place des aliments dans la couverture des besoins nutritionnels pour les états physiologiques particuliers/spécifiques.
- Effectuer des calculs nutritionnels (équivalences, plans alimentaires...) en utilisant une table de composition des aliments ou le logiciel PRODI.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

Aspects physiologiques

- Biochimie et métabolismes des macronutriments
- Physiologie de l'exercice physique
- Croissance et développement durant l'enfance et l'adolescence
- Physiologie de la grossesse et de l'allaitement

Aspects psychologiques

- Sensibilisation au développement de la personne au travers des âges de la vie
- Changements de comportement et aspects psychologiques

Aspects humains

Prise en charge du nourrisson, de l'enfant et de l'adolescent

- Spécificité de l'alimentation et recommandations nutritionnelles pour les nourrissons, enfants et adolescents

Prise en charge périnatale

- Protection, promotion et soutien de l'allaitement maternel
- Spécificité de l'alimentation et recommandations nutritionnelles pour les femmes enceintes et allaitantes

Prise en charge des sportifs amateurs et d'élite

- Base des recommandations nutritionnelles du sportif amateur et du sportif d'élite - Réflexions en lien avec des situations fréquemment rencontrées

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours magistraux
- Lectures individuelles
- Exercices pratiques
- Séminaires

Exigences de fréquentation : un taux de présence de 80% est exigé dans ce module. En cas de taux de fréquentation inférieur, l'étudiant-e n'est pas autorisé-e à se présenter à l'examen écrit de nutrition humaine et métabolismes.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- A. Un examen écrit couvrant l'ensemble des unités de cours

Période : examen écrit durant la période de validation du semestre de printemps

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note locale suffisante obtenue au point (A).

Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module

☐ Pas de remédiation

- Modalités :

- si l'examen écrit (A) est insuffisant, il sera refait

- Période : semaine 35

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

Se référer au syllabus

8. Responsable de module

Responsable : Laurence Vernay Lehmann

Enseignants :

Se référer au syllabus

Descriptif validé le 22.01.2024 par

Pasqualina Riggillo
Responsable de la filière